



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2025-24

Nature de l'acte :
1.4 - Autres contrats

Conseillers municipaux
En exercice : 10
Présents : 09
Votants : 09

Le 25/11/2025 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 18/11/2025, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration :

Absent excusé : DROMARD Jean-Marie

Secrétaire de séance : FISCHER Julie

04 – ASSURANCES – RENOUVELLEMENT DES CONTRATS AVEC LA SMACL

Période 2026-2031

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que les contrats d'assurance arrivent à leur terme le 31/12/2025.

Les services de la société SMACL assurances ont été à la hauteur des attentes de la commune concernant les contrats souscrits pour la période (2020-2025).

Monsieur le Maire propose de reconduire les 6 mêmes contrats pour la période (2026-2031).

- **Aléassur Responsabilités** (garantit la responsabilité générale incombant à la personne morale, la garantie défense pénale et recours, l'assistance aux représentants et salariés de la personne morale)
- **Juripacte Protection juridique** (garantit les litiges liés à l'existence de la personne morale, aux activités qui sont les siennes et aux attributions qui lui sont dévolues par les textes en vigueur)
- **Protection fonctionnelle** (prise en charge, dans la limite des garanties prévues au contrat, des dépenses liées aux obligations de protection fonctionnelle, impliquant l'une des personnes désignées à l'Etat des personnes – Protection fonctionnelle)
- **Aléassur Dommages aux biens** (garantit les biens assurés contre les dommages qu'ils pourraient subir à la suite de la réalisation d'un des événements assurés)
- **Aléassur Véhicules à moteur** (garantit, selon la formule choisie, les dommages causés ou subis par les véhicules mentionnés à l'Etat des risques – Véhicules à moteur)
- **Aléassur Auto collaborateurs** (dès lors qu'ils sont utilisés pour les besoins et dans l'intérêt exclusif de la personne morale, sont assurés les véhicules)

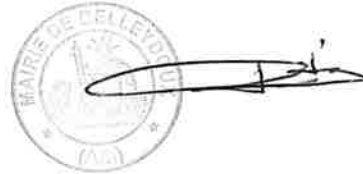
Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- De valider les nouveaux contrats transmis par la SMACL assurances pour la période 2026-2031.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents et actes afférents à cette décision

Les signatures suivent au registre

Le Maire,



Pascal COURTOIS

Nomenclature télétransmission :

1.4 - Autres contrats

Mesures de publicité :

- ☒ Télétransmis le 26/11/2025
- ☒ Affichée le 26/11/2025
- ☒ Certifiée exécutoire le 26/11/2025

Le Maire



Pascal COURTOIS

Acte à classer**DEL2025-24****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**> **AR reçu** <**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-11-26T12-00-23.00 (MI265582222)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20251125-DEL2025-24-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte :

ASSURANCES-RENOUVELLEMENT DES CONTRATS AVEC LA SMACL PERIODE
2026-2031

Date de décision : 25/11/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2025-24 - contrats assurance
avec la SMACL période 2026-
2031.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[PJ-DEL2025-24-contrats
assurance avec la SMACL
période 2026-2031.PDF](#)

Type PJ : 73_CO - Projet de contrat avec l'organisme retenu

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/11/25 à 12:00

Par [COURTOIS Pascal](#)

Transmis

Date 26/11/25 à 12:00

Par [COURTOIS Pascal](#)

Accusé de réception

Date 26/11/25 à 12:04

